

Du registre aux délibérations du **Conseil Communal**, il a été extrait ce qui suit :

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 28 août 2025

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente ;
MM. STREBELLE et PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins ;
MM. NIEZEN, THYS, REDOTTE, TODARO et DUPRIEZ, Mmes KESSELS
et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme. DESCLIN, Conseillers ;
M. ROLIN, Président du CPAS assistant à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale-Secrétaire.

OBJET : Comptabilité communale - Modifications Budgétaires n°1 - Service Ordinaire
et extraordinaire - Exercice 2025 - Approbation tutelle

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'arrêté n° SPW IAS/ FIN/11/08/2025/2025-111636, Brugelette ;

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L 1315-1 du Code de la démocratie locale et la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 fixant la répartition des compétences entre Ministres et portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2025 de la Commune de Brugelette votées en séance du Conseil communal en date du 26 juin 2025 et parvenues complètes à l'autorité de tutelle le 10 juillet 2025 ;

Considérant que les modifications budgétaires n°1 sont conformes à la loi et à l'intérêt général ;

Le Conseil communal prend connaissance que les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2025 votées en séance du Conseil communal du 26 juin 2025 ont été approuvées par la tutelle comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

1. Situation telle que votée par le conseil communal

Recettes globales	9 775 671,30
Dépenses globales	7 009 988,18
Résultat global	2 765 683,12

2 Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	6 363 437,87	Résultats :	70 268,70
	Dépenses	6 293 169,17		
Exercices antérieurs	Recettes	3 412 233,43	Résultats :	2 895 414,42
	Dépenses	516 819,01		
Prélèvements	Recettes	0,00	Résultats :	-200 000,00
	Dépenses	200 000,00		
Global	Recettes	9 775 671,30	Résultats :	2 765 683,12
	Dépenses	7 009 988,18		

3. Solde des provisions et du fonds de réserve ordinaire après les présentes modifications budgétaires :

- Provisions : 864.916,67 €
- Fonds de réserve : 5.242,95 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

1. Situation telle que votée par le conseil communal

Recettes globales	2 870 554,94
Dépenses globales	2 188 596,86
Résultat global	681 958,08

2 Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	1 259 686,83	Résultats :	-246 111,39
	Dépenses	1 505 798,22		
Exercices antérieurs	Recettes	975 304,74	Résultats :	743 630,91
	Dépenses	231 673,83		
Prélèvements	Recettes	635 563,37	Résultats :	184 438,56
	Dépenses	451 124,81		
Global	Recettes	2 870 554,94	Résultats :	681 958,08
	Dépenses	2 188 596,86		

3. Solde des fonds de réserve extraordinaires après les présentes modifications budgétaires :

- Fonds de réserve extraordinaire : 474.308,48 €
- Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2017 – 2018 : 7.899,38 €
- Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2019 – 2021 : 0,00 €
- Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2022 - 2024 : 57.586,73 €
- Fonds de réserve extraordinaire PIMACI : 38.864,58 €
- Fonds de réserve extraordinaire Végétalisation : 65.043 €

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

La Présidente,
(s) Isabelle LIEGEOIS

Pour expédition conforme, délivré à Brugelette, en date du xxx

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS